



Assemblée générale Conseil de sécurité

UN LIBRARY

NOV 1 1982

Distr.

GENERALE

A/37/540

S/15454

15 octobre 1982

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/ESPAGNOL/
FRANCAIS

~~UN/SA COLLECTION~~

ASSEMBLEE GENERALE

Trente-septième session

Points 12, 14, 18, 19, 20, 24, 25, 30, 31,
32, 33, 34, 35, 37, 38, 39, 40, 41, 42,
43, 44, 48, 49, 50, 55, 56, 58, 64, 65,
69, 82, 92, 95, 98, 134 et 135 de la
liste préliminaire

CONSEIL DE SECURITE

Trente-septième année

RAPPORT DU CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

RAPPORT DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE
L'ENERGIE ATOMIQUE

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR L'OCTROI
DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES
COLONIAUX

ADMISSION DE NOUVEAUX MEMBRES A L'ORGANISATION
DES NATIONS UNIES

LA SITUATION AU KAMPUCHEA

AGRESSION ARMEE ISRAELIENNE CONTRE LES
INSTALLATIONS NUCLEAIRES IRAQUIENNES ET SES
GRAVES CONSEQUENCES POUR LE SYSTEME INTER-
NATIONAL ETABLI EN CE QUI CONCERNE LES UTILI-
SATIONS PACIFIQUES DE L'ENERGIE NUCLEAIRE, LA
NON-PROLIFERATION DES ARMES NUCLEAIRES ET LA
PAIX ET LA SECURITE INTERNATIONALES

LA SITUATION EN AFGHANISTAN ET SES
CONSEQUENCES POUR LA PAIX ET LA
SECURITE INTERNATIONALES

QUESTION DE L'ILE COMORIENNE DE MAYOTTE

QUESTION DE PALESTINE

QUESTION DE NAMIBIE

POLITIQUE D'APARTHEID DU GOUVERNEMENT
SUD-AFRICAÏN

LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT

QUESTION DE LA PAIX, DE LA STABILITE ET DE LA
COOPERATION EN ASIE DU SUD-EST

QUESTION DE LA REPRESENTATION EQUITABLE AU CONSEIL
DE SECURITE ET DE L'AUGMENTATION DU NOMBRE DE
SES MEMBRES

OUVERTURE DE NEGOCIATIONS GLOBALES SUR LA COOPERATION
ECONOMIQUE INTERNATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT

CONSEQUENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES DE LA COURSE AUX
ARMEMENTS ET SES EFFETS EXTREMEMENT NUISIBLES SUR LA
PAIX ET LA SECURITE DANS LE MONDE

REDUCTION DES BUDGETS MILITAIRES

APPLICATION DE LA RESOLUTION 36/83 DE L'ASSEMBLEE GENERALE
RELATIVE A LA SIGNATURE ET A LA RATIFICATION DU PROTOCOLE
ADDITIONNEL I AU TRAITE VISANT L'INTERDICTION DES ARMES
NUCLEAIRES EN AMERIQUE LATINE

CESSATION DE TOUTES LES EXPLOSIONS EXPERIMENTALES
D'ARMES NUCLEAIRES

APPLICATION DE LA RESOLUTION 36/85 DE L'ASSEMBLEE GENERALE

APPLICATION DE LA DECLARATION SUR LA DENUCLEARISATION
DE L'AFRIQUE

APPLICATION DE LA DECLARATION FAISANT DE L'OCEAN INDIEN
UNE ZONE DE PAIX

CONFERENCE MONDIALE DU DESARMEMENT

EXAMEN DE L'APPLICATION DES RECOMMANDATIONS ET DECISIONS
ADOPTÉES PAR L'ASSEMBLEE GENERALE A SA DIXIEME SESSION
EXTRAORDINAIRE

DESARMEMENT GENERAL ET COMPLET

ARMEMENT NUCLEAIRE ISRAELIEN

DEVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU BON VOISINAGE ENTRE
ETATS

ETUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES OPERATIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX SOUS TOUS LEURS ASPECTS

OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES
POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE
PROCHE-ORIENT

QUESTION DES ILES MALGACHES GLORIEUSES,
JUAN DE NOVA, EUROPA ET BASSAS DA INDIA

QUESTION DES PERSONNES AGEES ET DES
VIEILLARDS

ETAT DE LA CONVENTION SUR L'ELIMINATION DE TOUTES
LES FORMES DE DISCRIMINATION A L'EGARD DES FEMMES

NOUVEL ORDRE HUMANITAIRE INTERNATIONAL

ACTIVITES DES INTERETS ETRANGERS, ECONOMIQUES ET AUTRES,
QUI FONT OBSTACLE A L'APPLICATION DE LA DECLARATION SUR
L'OCTROI DE L'INDEPENDANCE AUX PAYS ET AUX PEUPLES
COLONIAUX EN NAMIBIE ET DANS TOUS LES AUTRES TERRITOIRES
SE TROUVANT SOUS DOMINATION COLONIALE, ET AUX EFFORTS
TENDANT A ELIMINER LE COLONIALISME, L'APARTHEID ET LA
DISCRIMINATION RACIALE EN AFRIQUE AUSTRALE

CONSEQUENCES DE LA PROLONGATION DU CONFLIT ARME
ENTRE L'IRAN ET L'IRAQ

QUESTION DES ILES FALKLAND (Malvinas)

Lettre datée du 11 octobre 1982, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de Cuba auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de demander à Votre Excellence de bien vouloir faire distribuer aux Etats Membres le texte ci-joint du communiqué final et autres documents de la Réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés à la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre des points 12, 14, 18, 19, 20, 24, 25, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 48, 49, 50, 55, 56, 58, 64, 65, 69, 82, 92, 95, 98, 134 et 135 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

(Signé) Raul ROA-KOURI

/...

ANNEXE

Communiqué final de la Réunion des ministres des affaires étrangères
et des chefs de délégation des pays non alignés, tenue à New York
du 4 au 9 octobre 1982

APPENDICES

	<u>Pages</u>
I. Rapport du Président de la Réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés sur les activités du Mouvement depuis la Réunion ministérielle du Bureau de Coordination, tenue à La Havane en juin 1982	17
II. Rapport intérimaire du Comité ministériel des pays non alignés sur le conflit armé Iran-Iraq, présenté à la Réunion ministérielle des pays non alignés, tenue à New York les 4 et 5 octobre 1982	25
III. Comité ministériel des pays non alignés sur la question de Palestine, créé lors de la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés, tenue à Nicosie (Chypre) du 15 au 17 juillet 1982	27

ANNEXE

Communiqué final de la Réunion des ministres des affaires
étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés
tenue à New York du 4 au 9 octobre 1982

I

1. Les ministres des affaires étrangères et les chefs de délégation des pays non alignés participant à la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies se sont réunis à New York du 4 au 9 octobre 1982 pour examiner les positions éventuelles à prendre au sujet de diverses questions inscrites à l'ordre du jour de la trente-septième session.
2. La Réunion a pris note du rapport du Président sur les activités des pays non alignés depuis la dernière Réunion ministérielle du Bureau de coordination et a demandé instamment que soient poursuivis les efforts en vue d'appliquer les décisions du Mouvement.
3. Dans la période de crise aiguë qui sévit actuellement sur le plan international et qui constitue un grave danger pour la paix et la sécurité mondiales, le Mouvement des pays non alignés se devait de réagir de manière adéquate devant l'évolution des relations internationales et les défis qu'elle présente, en demeurant fidèle aux principes et aux objectifs de la politique de non-alignement.
4. La Réunion a décidé que les pays non alignés devraient coopérer étroitement au cours de la session actuelle de l'Assemblée générale des Nations Unies en vue de coordonner leurs efforts visant à permettre au Mouvement des pays non alignés de continuer à jouer un rôle positif et constructif dans la recherche d'une solution aux graves problèmes auxquels la communauté internationale doit faire face à l'heure actuelle.
5. La Réunion a rappelé le Communiqué final de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination, tenue à La Havane du 31 mai au 5 juin 1982, et a exprimé sa grave préoccupation devant l'aggravation de la situation mondiale depuis cette réunion.
6. La Réunion s'est déclarée convaincue que cette détérioration croissante de la situation internationale était le résultat de la politique d'impérialisme, de colonialisme, de néo-colonialisme, d'apartheid, de racisme, y compris le sionisme, et de toutes les formes d'agression, d'occupation étrangère, de domination, d'ingérence, d'intervention, d'hégémonie et de rivalité des blocs et des grandes puissances. L'escalade de la course aux armements, spécialement en ce qui concerne les armes nucléaires, qui représente une menace pour l'indépendance des pays, pour la paix et la sécurité internationales et pour la survie même de l'humanité; la réapparition de la guerre froide; les tentatives faites pour imposer au monde un ordre anachronique; la persistance de négociations à partir de positions de force; l'absence de progrès dans les négociations sur le désarmement, sur la limitation des armes stratégiques et sur l'instauration d'un nouvel ordre économique international; la tentative d'acquisition de positions dominantes dans diverses

/...

régions du monde; la menace ou l'emploi de la force dans les relations internationales, l'agression et l'application de pressions économiques, politiques, militaires et autres pressions de toute nature; la crise actuelle de l'économie mondiale qui touche particulièrement les pays en développement, l'aggravation persistante de nombreux conflits et de la situation en des points névralgiques, particulièrement au Moyen-Orient, dans diverses régions d'Afrique, en Asie du Sud-Est et du Sud-Ouest, aux Caraïbes, en Amérique centrale et dans l'Atlantique Sud et dans certaines régions d'Europe; d'autres tentatives visant à faire obstacle à la réalisation du droit des peuples et des territoires sous domination coloniale et étrangère à l'autodétermination, à la liberté et à l'indépendance économique; autant de facteurs qui, liés entre eux au cours de leur évolution, assombrissent toujours davantage les perspectives internationales et rendent plus précaire le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

7. La Réunion a de nouveau déclaré qu'il était nécessaire d'adhérer strictement au principe de non-intervention et de non-ingérence dans les affaires intérieures et extérieures des Etats. La violation de ce principe par un pays quelconque est totalement inacceptable et ne se justifie en aucune circonstance, ni sous aucun prétexte.

8. La Réunion partage les préoccupations exprimées par le Secrétaire général dans le rapport qu'il a présenté à l'Assemblée générale à sa trente-septième session, sur le rôle de l'Organisation et sur la situation internationale. Elle a souligné que l'Organisation des Nations Unies, en tant qu'instance vitale pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales, devrait être renforcée et utilisée au maximum pour la solution de tous les problèmes internationaux importants, d'ordre politique, économique et social, et ne devrait pas être court-circuitée dans la conduite de négociations qui affectent le monde entier, de sorte qu'elle puisse continuer à être une instance importante pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales.

9. La Réunion a demandé aux délégations des pays non alignés de participer activement à l'examen de toutes les questions d'intérêt commun qui se présenteraient à l'Assemblée générale, au Conseil de Sécurité et dans tous les autres organes des Nations Unies.

10. La Réunion a appuyé les travaux du Comité spécial de la Charte des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation et a demandé aux pays non alignés de coordonner leurs efforts afin d'aider le Comité à progresser de façon appréciable vers l'adoption de recommandations présentées par les pays non alignés qui sont membres du Comité spécial, en particulier les recommandations concernant la règle de l'unanimité des cinq membres permanents du Conseil de sécurité sur les questions de fond, afin de démocratiser le système des relations internationales et de protéger les intérêts et les aspirations des peuples du monde entier et contribuer ainsi à une meilleure adaptation du système des Nations Unies aux nouvelles réalités, sur la base du respect de la souveraineté et de l'égalité des Etats.

11. La Réunion a pris note en outre de l'inscription à l'ordre du jour de la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies de la question

/...

intitulée "Application des dispositions de sécurité collective de la Charte des Nations Unies pour le maintien de la paix et de la sécurité internationales".

12. La Réunion a exprimé sa profonde préoccupation devant l'escalade constante de l'agression perpétrée par Israël à l'encontre des pays arabes, et a énergiquement condamné la poursuite de l'occupation par Israël des territoires arabes et palestiniens, y compris Jérusalem, son annexion du territoire syrien des hauteurs du Golan, les politiques répressives, inhumaines et racistes contre la population arabe de la Palestine occupée, l'invasion du Liban et son attaque militaire sans précédent contre l'installation nucléaire iraquienne le 7 juin 1981, et la menace persistante de la répétition de cette attaque.

13. La Réunion a prêté en outre une attention particulière à la situation au Moyen-Orient où l'héroïque peuple palestinien lutte, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, contre les assauts à caractère de génocide que lance Israël, et qui ont pris des dimensions sérieuses, particulièrement depuis la Réunion ministérielle du Bureau de coordination tenue à La Havane en juin 1982. Elle a salué la résistance héroïque opposée à l'agression israélienne par le peuple palestinien ainsi que par les forces nationales du Liban et les forces armées syriennes. Elle a en outre énergiquement condamné la politique d'expansion et d'agression d'Israël, rendue possible par l'appui massif des Etats-Unis dans les domaines militaire, financier et politique. Cette politique a trouvé son expression culminante dans l'invasion israélienne du Liban et dans les actes de génocide contre les civils palestiniens et libanais, à Beyrouth et dans d'autres endroits au Liban.

14. Elle a demandé le retrait immédiat, total et inconditionnel des forces israéliennes du Liban, conformément aux résolutions 508 (1982) et 509 (1982) du Conseil de sécurité, et elle a réaffirmé son appui au Liban pour l'aider à préserver son indépendance, sa souveraineté, son intégrité territoriale et son unité.

15. Elle a exigé la protection des réfugiés palestiniens dans tout le Liban et demandé au Conseil de sécurité de faire immédiatement une enquête sur les circonstances et l'étendue du massacre de Beyrouth, le 17 septembre 1982.

16. La Réunion a, par ailleurs, réaffirmé son rejet de tout plan qui tendrait à réinstaller les réfugiés palestiniens ailleurs que dans leurs foyers ou à les transférer dans de nouveaux camps de réfugiés.

17. Elle a réaffirmé qu'elle était convaincue que la question de Palestine et le conflit du Moyen-Orient ne pourraient être réglés que conformément aux résolutions pertinentes des Nations Unies. Un tel règlement, sous les auspices des Nations Unies, doit être juste, global et durable et doit garantir le retrait complet et inconditionnel d'Israël des territoires palestiniens et autres territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem, et permettre au peuple palestinien, sous la direction de l'Organisation de libération de la Palestine, son seul représentant légitime, d'exercer ses droits inaliénables, y compris le droit de retour et le droit à la libre détermination, à l'indépendance nationale et à l'établissement d'un Etat indépendant souverain en Palestine, conformément aux résolutions de l'Organisation des Nations Unies relatives à la question de Palestine.

18. La Réunion a réaffirmé sa solidarité et son appui à l'endroit des peuples et des gouvernements arabes, en cas de poursuite de l'agression israélienne.
19. La Réunion s'est félicitée de la décision prise à l'unanimité sur la question de Palestine lors de la douzième Conférence arabe au sommet, tenue à Fès (Maroc) le 9 septembre 1982.
20. La Réunion a pris acte du rapport du Comité ministériel sur la question de Palestine, créé à Nicosie lors de la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination, et dont les membres sont le Bénin, Chypre, Cuba, le Guyana, l'Inde, le Nicaragua, le Sénégal, Sri Lanka et la Yougoslavie. A ce propos, elle a instamment demandé aux membres du Comité de poursuivre leurs efforts en vue de mettre en oeuvre le Plan d'action, conformément au mandat qui leur a été confié.
21. La Réunion plénière des pays non alignés, rappelant le paragraphe 86 de la Déclaration de New Delhi où il est déclaré, entre autres, qu'aucun Etat ne doit acquérir ni occuper de territoires par la force, tout territoire acquis de cette façon doit être restitué, aucun acte d'agression ne doit être commis contre un Etat, l'intégrité territoriale et la souveraineté de tous les Etats doivent être respectées, aucun Etat ne doit essayer de s'ingérer ni d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres Etats et tous les différends ou revendications qui peuvent opposer les Etats doivent être réglés par des moyens pacifiques pour que des relations pacifiques règnent entre les Etats Membres, et profondément préoccupée par les informations selon lesquelles s'intensifieraient les hostilités qui opposent dans un conflit armé deux pays membres du Mouvement, l'Iran et l'Iraq, appelle ardemment les deux parties et tous les autres Etats à s'abstenir de toute action qui provoquerait une escalade du conflit et élargirait le champ d'intervention.
22. La Réunion a pris note du rapport soumis par le Ministre des relations extérieures de Cuba et les Ministres des affaires étrangères de l'Inde et de la Zambie, ainsi que par le Chef du Département politique de l'Organisation de libération de la Palestine, à la demande de la Conférence des ministres des affaires étrangères des pays non alignés, tenue à New Delhi en février 1981, en vue de déployer tous les efforts possibles pour contribuer à l'application des principes du non-alignement dans le conflit entre l'Iraq et l'Iran.
23. La Réunion a exprimé sa profonde préoccupation devant la situation en Afrique du Sud, qui se détériore rapidement et qui est caractérisée par l'accélération de l'accroissement des armements, par les préparatifs de guerre du régime raciste, ainsi que par une augmentation des arrestations, des détentions, des tortures et des assassinats à l'encontre de ceux qui s'opposent à l'apartheid. La Réunion a félicité l'African National Congress d'avoir intensifié la mobilisation politique des masses et les attaques armées contre les installations stratégiques, économiques et militaires du régime. Elle a énergiquement condamné la recrudescence des violations de l'embargo sur les armes, ainsi que la poursuite de la collaboration nucléaire des Etats-Unis, de certains pays occidentaux et d'Israël avec le régime d'apartheid, et elle a décidé de prendre des mesures au cours de cette Année internationale de mobilisation pour des sanctions contre l'Afrique du Sud, afin que soient appliquées les résolutions antérieures en vertu desquelles les

ministres des affaires étrangères de plusieurs pays non alignés ont été appelés à demander la réunion d'urgence du Conseil de sécurité en vue d'imposer des sanctions globales et obligatoires, y compris l'embargo sur le pétrole, à l'encontre de l'Afrique du Sud.

24. La Réunion a exprimé sa profonde préoccupation devant la persistance de l'occupation illégale de la Namibie par l'Afrique du Sud et réaffirmé qu'elle appuyait pleinement et sans équivoque la SWAPO, seul et authentique représentant du peuple namibien.

25. La Réunion a appuyé le Communiqué publié par les Etats de première ligne lors de leur réunion au sommet, tenue à Lusaka (Zambie) le 4 septembre 1982, et dans lequel ils rejetaient les récentes tentatives de certaines puissances, soucieuses de préserver leurs droits acquis, d'introduire dans le problème namibien des éléments qui lui sont tout à fait étrangers. Les démarches consistant à lier l'indépendance de la Namibie au retrait des forces cubaines de l'Angola sont incompatibles avec la résolution 435 (1978) de l'Organisation des Nations Unies et, par conséquent, inacceptables.

26. La Réunion a réaffirmé qu'il incombait au premier chef à l'Organisation des Nations Unies de résoudre la question de Namibie, en vue d'amener le plus tôt possible l'accession du territoire à l'indépendance.

27. La Réunion a énergiquement condamné l'Afrique du Sud pour les actes d'agression et de déstabilisation prémédités qu'elle lance sans provocation contre les Etats de première ligne, en particulier contre l'Angola. Elle a exigé le retrait immédiat de l'Angola des forces d'occupation sud-africaines et la cessation des actes d'agression, de subversion économique et politique, de sabotage et autres actions tendant à déstabiliser l'Angola, le Mozambique, le Botswana, le Lesotho, Madagascar, les Seychelles, le Swaziland, le Zimbabwe et la Zambie. Elle a rendu hommage aux Etats de première ligne pour les sacrifices qu'ils consentent en vue de soutenir la liberté et l'indépendance de l'Afrique australe.

28. La Réunion a rappelé le paragraphe 96 de la Déclaration de New Delhi, et le Communiqué de la Réunion plénière du Mouvement des pays non alignés, tenue à New York les 25 et 28 septembre 1981, ainsi que la résolution 36/46 et la décision 36/406 de l'Assemblée générale des Nations Unies, relatives au problème du Sahara occidental. Elle a réitéré son soutien aux efforts déployés par le Comité de mise en oeuvre pour régler le conflit, conformément à la décision prise lors de la dix-huitième session de la Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement de l'Organisation de l'unité africaine, tenue à Nairobi du 24 au 27 juin 1981.

29. La Réunion a exprimé sa préoccupation devant les risques d'internationalisation qui découleraient de l'intervention étrangère, laquelle mettrait en question la paix et la stabilité dans la région.

30. La Réunion a lancé un appel aux parties au conflit pour qu'elles engagent immédiatement des négociations sous les auspices du Comité de mise en oeuvre de l'OUA, afin d'arriver à un règlement juste et durable du conflit au Sahara occidental, conformément à la résolution 1514 (XV) de l'Assemblée générale des

/...

Nations Unies, aux principes du Mouvement des pays non alignés, aux décisions de l'OUA et de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'à la Charte des Nations Unies.

31. A propos des îles malgaches Glorieuses, Juan-de-Nova, Europa et Bassas-da-India, la Réunion a de nouveau fait appel aux parties intéressées pour qu'elles entament des pourparlers en vue de replacer les territoires en question sous la souveraineté de la République démocratique malgache.

32. La Réunion a exprimé sa solidarité active avec le peuple comorien dans ses efforts légitimes pour recouvrer l'île de Mayotte et préserver l'indépendance, l'unité et l'intégrité territoriale des Comores.

33. La Réunion a lancé un appel à tous les membres du Mouvement des pays non alignés pour qu'ils aident l'Etat tchadien dans ses efforts de reconstruction et consolidation de la paix et de l'unité nationales, sans ingérence extérieure. Elle a instamment priés de prendre des dispositions pour participer à la conférence pour les annonces de contributions qui sera organisée par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en faveur du Tchad, comme prévu dans la résolution 36/210 du 17 décembre 1981.

34. La Réunion a constaté avec une grande inquiétude que les tensions continuent de s'aggraver en Amérique centrale, dans les Caraïbes et dans l'Atlantique Sud, suite de l'intensification de la politique colonialiste et impérialiste d'agression et d'intervention, caractérisée par l'application de mesures qui violent la souveraineté des peuples de la région et que viennent accentuer encore l'approbation de l'Amendement Symms, la multiplication des manoeuvres de déstabilisation et l'emploi de toutes sortes de moyens de pression à l'encontre des peuples du Nicaragua, de la Grenade et de Cuba de la part des Etats-Unis. Dans ce contexte, la Réunion a décidé de convoquer une réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination à Managua (Nicaragua) du 10 au 14 janvier 1983.

35. Rappelant les décisions de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination à La Havane concernant l'Amérique latine, la Réunion a réaffirmé les décisions qu'elle avait prises au sujet de l'Amérique centrale, en ce qui concerne notamment El Salvador, et réitéré qu'elle soutenait le droit de la République argentine à obtenir le rétablissement de sa souveraineté sur les îles Malvinas; elle a demandé que les négociations soient reprises, avec la participation et les bons offices du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, entre la République argentine et le Royaume-Uni, en vue de parvenir aussi rapidement que possible à une solution pacifique et équitable de la question, compte tenu des principes et des décisions du Mouvement des pays non alignés et des dispositions des résolutions 1514 (XV), 2065 (XX), 2621 (XXV), 3149 (XXVIII), 3160 (XXVIII) et 31/49 de l'Assemblée générale des Nations Unies.

36. La Réunion a fait remarquer que la loi 9670 du Congrès des Etats-Unis d'Amérique était incompatible avec les Traités Torrijos-Carter sur le canal de Panama, dont elle violait les dispositions. Elle a également exprimé sa solidarité avec le Gouvernement et le peuple panaméens et a préconisé l'application intégrale des traités du canal et le respect absolu de la neutralité du canal de Panama.

37. Notant que le Protocole de Port-of-Spain était caduc depuis juin 1982, la Réunion a demandé qu'une solution juste et pacifique soit apportée au différend relatif à la revendication territoriale du Venezuela sur la Guyane, sur la base des principes énoncés aux paragraphes 134 et 135 du Communiqué de la Réunion de La Havane, en particulier l'inadmissibilité de l'emploi de la force dans le règlement des différends, et conformément à l'Accord de Genève de 1966.

38. La Réunion a réaffirmé une fois de plus le droit juste et légitime de la République de Bolivie de recouvrer son débouché sur l'océan Pacifique en toute souveraineté.

39. La Réunion a pris note des tentatives faites par le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique pour entraver le développement économique de la Jamahiriya arabe libyenne. Rappelant la décision pertinente prise à ce sujet par la Réunion de La Havane, elle a réaffirmé qu'elle soutenait la Jamahiriya arabe libyenne dans sa lutte pour la défense de sa souveraineté, de son intégrité territoriale et de son indépendance, et dans ses efforts de développement économique.

40. La Réunion a une fois de plus exprimé sa préoccupation devant l'aggravation des tensions dans la région de la Méditerranée, et a encouragé les pays non alignés de la région à agir concrètement pour diminuer ces tensions et transformer la région considérée en une aire de paix, de sécurité et de coopération. Dans ce contexte, la Réunion s'est félicitée des progrès réalisés jusqu'à présent par Malte pour faire reconnaître et soutenir son nouveau statut.

41. La Réunion a réitéré son entière solidarité et son appui au peuple et au Gouvernement de la République de Chypre et réaffirmé son soutien à l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, l'unité et le non-alignement de ce pays; elle a exigé l'application immédiate des résolutions pertinentes des Nations Unies et des déclarations, décisions et communiqués des non-alignés sur la question de Chypre.

42. Passant en revue la situation dans l'Asie du Sud-Est, la Réunion a exprimé ses graves inquiétudes devant les conflits et les tensions dont cette région reste le théâtre, et ce d'autant plus que certains des Etats concernés sont membres du Mouvement des pays non alignés. Elle a réaffirmé son appui aux principes de non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats souverains et de l'inadmissibilité de l'emploi de la force contre des Etats souverains. Elle a mis en garde contre le danger réel d'escalade des tensions observées au Kampuchea et dans les régions avoisinantes, qui pourraient s'étendre à une région plus vaste. Elle était convaincue de la nécessité urgente d'amorcer d'urgence une désescalade de ces tensions grâce à une solution politique globale prévoyant le retrait de toutes les forces étrangères et garantissant par là le strict respect de la souveraineté, de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de tous les Etats de la région, y compris le Kampuchea.

43. La Réunion a réaffirmé le droit du peuple du Kampuchea de choisir son propre destin, sans ingérence, subversion ou coercition de l'étranger, et a exprimé l'espoir qu'un processus de négociations et de compréhension mutuelle permettrait de créer un climat propice à l'exercice de ce droit. Elle a également conclu que

/...

les problèmes humanitaires nés des conflits dans la région appelaient des mesures d'urgence nécessitant la coopération active de toutes les parties concernées. Elle a demandé instamment à tous les Etats de la région d'entamer un dialogue conduisant au règlement de leurs différends et à l'instauration d'une paix et d'une stabilité durables dans la région, ainsi qu'à l'élimination de l'intervention et des menaces d'intervention par des puissances extérieures à la région. Dans ce contexte, la Réunion a noté avec satisfaction les efforts déployés en vue de créer à une date rapprochée une zone de paix, de liberté et de neutralité dans la région, et elle a demandé à tous les Etats d'apporter un plein appui à ces efforts.

44. La Réunion a pris note avec une grave préoccupation de la situation en Asie Sud-Ouest et a constaté qu'elle était lourde de périls pour la paix et la stabilité dans la région. Elle a conclu que la persistance d'une telle situation avait de graves conséquences pour la paix et la sécurité internationales. Dans ce contexte, la Réunion s'est particulièrement alarmée de la situation en Afghanistan. Les participants ont renouvelé l'appel urgent lancé par la Conférence ministérielle de New Delhi (février 1981) en faveur d'un règlement politique, sur la base du retrait des troupes étrangères et du respect intégral de l'indépendance, de la souveraineté, de l'intégrité territoriale et du statut d'Etat non aligné de l'Afghanistan et de la stricte application du principe de non-intervention et de non-ingérence. La Réunion a également réaffirmé le droit des réfugiés afghans de retourner dans leur patrie dans l'honneur et la sécurité et a demandé qu'une solution rapide soit apportée à ce vaste problème humanitaire. A cet effet, elle a instamment prié toutes les parties intéressées d'oeuvrer dans le sens d'un règlement qui permettrait au peuple afghan de choisir son propre destin sans intervention de l'extérieur et aux réfugiés de retourner dans leurs foyers.

45. La Réunion a dit combien elle appréciait les efforts sincères déployés pour apporter un règlement politique à la situation en Afghanistan et elle a appuyé les mesures constructives prises à cet égard par le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Elle a adressé un appel à tous les Etats pour qu'ils fassent preuve de modération afin d'éviter de nouvelles menaces pour la paix et la sécurité dans la région et prennent toutes mesures propres à créer des conditions propices à l'existence de relations stables et harmonieuses entre les Etats de la région, sur la base des principes du non-alignement concernant la coexistence pacifique, le respect de la souveraineté, l'indépendance nationale, l'intégrité territoriale, la non-intervention et la non-ingérence dans les affaires intérieures des Etats.

46. La Réunion a exprimé sa vive préoccupation devant la présence militaire toujours plus importante des grandes puissances dans la zone de l'océan Indien contre la volonté déclarée des Etats du littoral et de l'arrière-pays de l'océan Indien et des autres pays non alignés.

47. La Réunion a réaffirmé sa détermination d'oeuvrer au succès de la Conférence sur l'océan Indien qui se tiendra à Sri Lanka en 1983, et elle s'est engagée à appuyer les efforts des pays non alignés membres du Comité spécial pour parachever les préparatifs de ladite conférence, malgré les retards injustifiés résultant de l'attitude de certains membres, qui a empêché jusqu'ici la conclusion des travaux préparatoires. Elle a rappelé en particulier les résolutions 34/80 B, 34/150

36/90 de l'Assemblée générale, par lesquelles le Comité spécial était prié d'exécuter tous les travaux qu'exigeait la préparation de la Conférence de Colombo. Elle a souligné en outre que, dans ses travaux, le Comité spécial devait s'en tenir strictement aux termes de son mandat, prié instamment tous les Etats de participer à la Conférence dans un esprit constructif et lancé un appel aux grandes puissances et aux autres principaux usagers maritimes pour qu'ils commencent à réduire leur présence militaire dans l'océan Indien, en tant que premier pas vers l'élimination finale de la présence des grandes puissances dans la région et vers la mise en oeuvre de la Déclaration faisant de l'océan Indien une zone de paix.

48. Prenant note des paragraphes pertinents du Communiqué de La Havane de juin 1982, la Réunion a réaffirmé sa satisfaction devant l'initiative du Président de la République démocratique malgache de convoquer à Tananarive une conférence au sommet sur l'océan Indien.

II

49. Ayant rappelé que le lancement des négociations globales est l'un des principaux objectifs du Mouvement des pays non alignés et s'étant félicitée de la reconnaissance par le Sommet de Versailles de l'importance politique de ces négociations, la Réunion a demandé aux pays non alignés de maintenir leur cohésion et a exprimé son intérêt actif pour le lancement de ces négociations pendant la session en cours de l'Assemblée générale des Nations Unies.

50. La Réunion a rappelé que la résolution 34/138 précisait que les négociations globales ne devraient entraîner aucune interruption des négociations menées dans d'autres instances des Nations Unies, ni avoir sur elles un effet négatif, mais qu'elles devraient s'en inspirer et les renforcer. La Réunion a souligné que des efforts devraient être déployés simultanément en vue de réaliser d'urgence des progrès dans des domaines revêtant une importance critique pour les pays en développement, tels que les matières premières, l'alimentation, l'énergie, les courants de capitaux et le commerce au cours des prochaines conférences ou réunions d'institutions spécialisées.

51. La Réunion a réaffirmé l'importance de la coopération économique entre les pays non alignés et les autres pays en développement en tant que moyen de promouvoir le développement des pays en développement et leur autosuffisance individuelle et collective, conformément à la résolution politique No 7 de la sixième Conférence au sommet des pays non alignés tenue à La Havane. Dans ce contexte, la Réunion a de nouveau déclaré qu'il était nécessaire d'harmoniser et de coordonner le Programme d'action pour la coopération économique des pays non alignés et le Programme d'action de Caracas du Groupe des 77 afin qu'ils se renforcent mutuellement. Elle a recommandé que le Président du Mouvement non aligné et celui du Groupe des 77 agissent de concert afin d'entreprendre une étude sur les voies et moyens de faciliter la coordination et l'harmonisation des deux programmes et qu'ils présentent des recommandations appropriées à la septième Conférence au sommet des pays non alignés, qui se tiendra prochainement.

52. La Réunion a regretté que la deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies consacrée au désarmement n'ait pas réussi à adopter le

programme global de désarmement et d'autres mesures de désarmement, en particulier de désarmement nucléaire, et elle a demandé instamment à l'Assemblée d'examiner à la session en cours les propositions soumises à la session extraordinaire et de prendre les décisions appropriées en vue d'arrêter et d'inverser la course aux armements, en particulier la course aux armements nucléaires.

53. La Réunion a demandé aux délégations des pays non alignés de participer activement à l'examen de toutes les questions d'intérêt commun qui se présenteraient à l'Assemblée générale, au Conseil de sécurité et dans tous les organes des Nations Unies.

54. La Réunion a demandé que tous les membres du Mouvement coopèrent plus étroitement en vue d'appuyer activement les candidatures des pays non alignés au Conseil de sécurité, au Conseil économique et social et dans d'autres organes des Nations Unies. Dans ce contexte, la Réunion a rappelé que la Réunion ministérielle du Bureau de coordination, tenue à La Havane en juin 1982, reconnaissant l'importance particulière que la candidature de Malte au Conseil de sécurité présentait pour le Mouvement des pays non alignés, s'était félicitée de cette candidature.

55. La Réunion a pris note du rapport du Conseil d'administration du Fonds de solidarité des pays non alignés pour la Namibie et elle a de nouveau exhorté les pays non alignés à continuer d'apporter leurs contributions à ce Fonds.

56. La Réunion a demandé à tous les pays non alignés de contribuer aussitôt que possible au Fonds spécial créé en application de la résolution 507 (1982) du Conseil de sécurité pour aider la République des Seychelles à réparer les dommages causés par l'agression des mercenaires en novembre 1981.

57. La Réunion a décidé de renouveler le mandat des groupes de travail, de commissions et de rédaction des pays non alignés, qui avaient été créés pour examiner des questions.

58. La Réunion a pris note de la mise au point, par le Comité spécial de la Conférence des Nations Unies et du raffermissement du rôle de l'Organisation, du projet de déclaration de Manille sur le règlement pacifique des différends internationaux et a demandé que cette déclaration soit adoptée par l'Assemblée générale à sa trente-septième session.

III

59. La Réunion a souligné la grande importance que revêtait la prochaine Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, qui se tenait à un stade crucial des relations internationales. La Réunion a reconnu avec satisfaction que l'heureuse conclusion des consultations menées par le Président de l'exercice du Mouvement, S. Exc. M. Fidel Castro Ruz, chef d'Etat et chef du Gouvernement de Cuba, sur la tenue du septième Sommet, avait contribué au renforcement de l'unité et de la capacité d'action du Mouvement des pays non alignés. Elle a exprimé sa reconnaissance à S. Exc. M. Saddam Hussein, président de l'Iraq, pour les qualités de chef d'Etat, la compréhension et la coopération dont il avait fait preuve à cet égard. Elle a également exprimé sa gratitude

S. Exc. Mme Indira Gandhi, premier ministre de l'Inde, qui avait accepté que le septième Sommet se tienne à New Delhi.

60. La Réunion a accepté la suggestion avancée par S. Exc. M. P. V. Narasimha Rao, ministre indien des affaires étrangères, tendant à ce que la Conférence se tienne à New Delhi du 7 au 11 mars 1983 et soit précédée d'une réunion des ministres, les 3 et 4 mars, et d'une réunion de hauts fonctionnaires, les 1er et 2 mars 1983.

61. La Réunion a confié au Bureau de coordination des pays non alignés à New York, constitué en Comité préparatoire du septième Sommet, le soin de faire les préparatifs nécessaires en étroite coopération avec l'Inde, pays hôte, et Cuba, président en exercice du Mouvement.

APPENDICE

Réunion des ministres des affaires étrangères et
des chefs de délégation des pays non alignés à la
trente-septième session de l'Assemblée générale des
Nations Unies les 4 et 5 octobre 1982

Ordre du jour provisoire

1. Adoption de l'ordre du jour de la Réunion.
2. Organisation des travaux.
3. Rapport du Président sur les activités du Mouvement des pays non alignés depuis la Réunion ministérielle du Bureau de coordination, tenue à La Havane du 31 mai au 5 juin 1982.
4. Stratégie à adopter par le Mouvement pour la trente-septième session de l'Assemblée générale des Nations Unies :
 - a) Questions politiques;
 - b) Questions économiques;
 - c) Renouvellement du mandat des groupes de travail du Mouvement au cours de la trente-sixième session de l'Assemblée générale des Nations Unies, afin qu'ils puissent continuer de fonctionner pendant la trente-septième session.
5. Préparatifs de la septième Réunion au sommet, y compris l'établissement de la date à prévoir pour sa tenue.
6. Questions diverses.
7. Adoption du Communiqué final.

APPENDICE I

Rapport du Président à la Réunion des ministres des affaires étrangères et des chefs de délégation des pays non alignés sur les activités du Mouvement depuis la Réunion ministérielle du Bureau de coordination tenue à La Havane en juin 1982

Au cours de la brève période qui s'est écoulée depuis la tenue de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination à la Havane, en juin 1982, le Mouvement a maintenu le dynamisme qui a caractérisé ses actions dans l'arène internationale, en exécution des décisions prises par les Chefs d'Etat ou de Gouvernement, à leur Réunion au sommet, ainsi que celles des réunions ministérielles de New Delhi, New York, Alger, Koweït et Nicosie.

Dès le début du mois de juin, le Mouvement a exercé de nombreuses activités, particulièrement en ce qui concerne la dangereuse situation créée au Liban par suite de la dernière invasion israélienne.

Réagissant devant ce nouveau défi, le Président du Mouvement s'est adressé à plusieurs reprises aux Chefs d'Etat des Pays non alignés, au Secrétaire général des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité, pour demander l'adoption de mesures urgentes qui mettraient fin immédiatement aux actions criminelles israéliennes au Liban, à l'encontre des peuples palestiniens et libanais, et qui exigeraient le retrait total et inconditionnel des troupes sionistes du Liban.

Dans ce contexte, un rôle spécial a été joué par la tenue de la réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination à Nicosie (Chypre), où furent adoptés un important communiqué ainsi qu'un Programme d'Action et où fut également créée une Commission ministérielle formée de neuf pays non alignés. En dépit des difficultés auxquelles elle s'est heurtée dans la fidèle exécution de son mandat, par suite de l'arrogance dont ont fait preuve les autorités nord-américaines qui prétendaient régir les conditions de sa visite à Washington, la Commission a réussi à s'entretenir avec les dirigeants les plus éminents d'autres membres du Conseil de sécurité, notamment ceux de la France, de l'Union soviétique et de la Pologne; elle a également rendu visite au Secrétaire général des Nations Unies, au Président du Conseil de sécurité, et au Président pour les droits inaliénables du peuple palestinien.

La visite de la Commission ministérielle à Beyrouth, en vue d'un entretien avec les dirigeants de l'Organisation de libération de la Palestine et les autorités libanaises ne put pas avoir lieu, en raison du siège de la ville par les forces de l'envahisseur israélien; c'est la raison pour laquelle le Gouvernement libanais a fait savoir qu'il lui était impossible de garantir la sécurité et la liberté de déplacement des membres de la Commission.

Par ailleurs, conformément à la décision de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination à Nicosie et aux décisions ultérieures du Bureau de coordination, et en réponse à la demande du Président du Mouvement et du Président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, les Pays non alignés ont été les principaux promoteurs de la reprise, en deux occasions, de la Septième session extraordinaire de l'Assemblée générale sur la Question de Palestine. Ce furent les pays non alignés, ceux-là même qui, par la voie de leur Président, avaient demandé la reprise de la session extraordinaire, qui élaborèrent et présentèrent les projets de résolution, qui participèrent le plus activement aux débats et qui votèrent en majorité en faveur des diverses résolutions adoptées, avec comme seules voix contraires, celles d'Israël et de son principal allié, les Etats-Unis d'Amérique.

Une autre sphère de grande importance où les Pays non alignés ont joué un rôle important au cours de cette période, est celle du désarmement. Bien que, pour des raisons bien connues, il n'ait pas été possible d'atteindre les objectifs recherchés, il convient de relever les efforts vigoureux des pays non alignés dans le cadre de la Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, tant pour ce qui est de l'élaboration des projets de résolution que pour le niveau élevé de représentation et participation aux débats. Le Groupe de travail des pays non alignés sur le désarmement mérite en particulier d'être signalé.

Par ailleurs, après un processus intensif de consultations, menées par le Président du Mouvement durant le mois d'août, avec tous les pays non alignés et en particulier avec le gouvernement iraquien, il a été possible de parvenir à une solution satisfaisante pour tous les membres du Mouvement, et acceptée par eux, au sujet des difficultés qui ont surgi en ce qui concerne la nécessité de trouver un nouveau siège pour la tenue du VIIe Sommet. Les efforts consentis par le Président Fidel Castro Ruz, l'attitude constructive de S.E. le Président iraquien Saddam Hussein et l'acceptation par le Premier ministre de l'Inde, S.E. Mme Indira Gandhi, de faire de New Delhi le siège du VIIe sommet ont été loués comme représentant une importante contribution à l'unité, à la cohésion et à la capacité d'action de notre Mouvement.

Nous joignons en annexe au présent rapport, qui a été distribué par le secrétariat, un état des activités et réunions organisées par le Mouvement des Pays non alignés et d'autres activités auxquelles il a participé en qualité d'invité.

Etat des activités et réunions organisées par le Mouvement
des pays non alignés et autres activités auxquelles le
Mouvement a participé en qualité d'invité, depuis la tenue
de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination à
La Havane, du 31 mai au 5 juin 1982

- 3 juin Réunion des pays coordonnateurs de la sphère de l'emploi et du développement des ressources humaines -- Genève.
- 8 juin Message du Président du Mouvement des pays non alignés à l'adresse des Chefs d'Etat ou de gouvernement sur l'agression israélienne du Liban.
- Message du Président du Mouvement au Président de l'Organisation de libération de la Palestine, S.E. Yasser Arafat.
- 11 juin Réunion des Ministres du travail des pays non alignés dans le cadre de la Conférence générale de l'OIT -- Genève.
- 11 juin Réunion extraordinaire du Bureau de coordination à New York qui publie un Communiqué condamnant énergiquement l'agression du Liban par Israël, exige le retrait immédiat et inconditionnel des troupes israéliennes et demande au Conseil de sécurité de prendre les mesures appropriées.
- 14 juin Message du Président du Mouvement à l'adresse des Chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés sur la persistance de l'agression israélienne contre le Liban, préconisant la solidarité avec les peuples palestiniens et libanais.
- 16 juin Distribution aux Chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés du texte d'un message du Président Yasser Arafat adressé au Président du Mouvement, contenant une dénonciation de l'agression d'Israël.
- 18 juin Messages du Président du Mouvement à l'adresse des Chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, du Secrétaire général des Nations Unies et du Président de l'Assemblée générale au sujet de l'intensification de l'agression israélienne à l'encontre du Liban.
- 14-16 juin Réunion du Conseil intergouvernemental des pays non alignés pour la coordination de l'information -- Malte.
- 18 juin Message du Président du Mouvement au Président de la Syrie, S.E. M. Hafez Al-Assad, en témoignage de solidarité avec la Syrie, face aux attaques sionistes.

- 22 juin Réunion du Bureau de coordination à New York, sur l'agression d'Israël contre les peuples palestiniens et libanais. Il a été décidé qu'une commission, composée des Représentants permanents de Cuba, de l'Ethiopie, de la Guyane, de Sri Lanka et de la Yougoslavie s'entretiendraient immédiatement avec le Secrétaire général des Nations Unies afin d'exposer les positions du Mouvement des pays non alignés en ce qui concerne l'agression d'Israël.
- 22 juin Réunion d'experts du Groupe des Programmes des organisations de la radio et de la télévision des pays non alignés -- Belgrade.
- 23 juin Le Ministre des Affaires étrangères de Cuba, S.E. M. Isidoro Malmierca, se rend au Liban et s'entretient avec le Président Yasser Arafat, auquel il transmet un message du Président du Mouvement au sujet de l'agression israélienne contre les peuples palestinien et libanais.
- 23 juin Le Ministre des Affaires étrangères de Cuba s'entretient avec S.E. M. Elias Sarkis, Président du Liban, à qui il remet un message du Président du Mouvement concernant l'agression israélienne contre le Liban.
- 25 juin Reprise de la VIIe Session extraordinaire d'urgence sur la Question de Palestine, à la demande des pays non alignés.
- 4 juillet Message du Président du Mouvement à l'adresse des Chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, par lequel il exhorte à la solidarité avec les peuples palestinien et libanais et à tenter de protéger la ville de Beyrouth contre l'agression croissante et l'occupation de la part d'Israël.
- 6 juillet Le Représentant du Président du Mouvement intervient dans le débat de la Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
- 8 juillet Réunion plénière des pays non alignés à New York, relative à la Deuxième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.
- 9 juillet Réunion du Bureau de coordination à New York, afin de préparer la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination sur la Question de Palestine, à Nicosie (Chypre).
- 9-10 juillet Réunion de la Commission ministérielle du Mouvement des pays non alignés pour le conflit Iran-Irak -- Genève.
- 12 juillet Entrevue du Ministre des Affaires étrangères de Cuba avec le Président de Chypre, S.E. Spyros Kyprianou, auquel il transmet un message du Président du Mouvement.
Entrevue du Ministre des Affaires étrangères de Cuba avec le Ministre des Affaires étrangères de Chypre.

- 15-16 juillet Réunion d'experts sur la constitution d'entreprises multinationales de pêche des pays non alignés -- Sri Lanka.
- 15-17 juillet Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination, Nicosie (Chypre).
- 15-16 juillet La Commission ministérielle pour le conflit Iran-Iraq a tenu des réunions séparément avec le Ministre de la Jeunesse et des sports de l'Irak et le Ministre des Affaires étrangères de l'Iran, qui dirigeaient les délégations de leurs pays à la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination à Nicosie.
- 19 juillet Réunion à Nicosie de la Commission ministérielle créée par la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination pour la Question de Palestine.
- 21 juillet Réunion du Bureau de coordination à New York, à la demande de l'African National Congress, et publication d'un communiqué sur la situation en Afrique du sud.
A cette même réunion, le représentant de l'Organisation pour la libération de Palestine a fait rapport sur les résultats de la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination à Nicosie.
- 22 juillet Le Ministre des Affaires étrangères de Chypre, en exécution du mandat confié par la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de Nicosie, s'est adressé aux Gouvernements des Etats-Unis d'Amérique, de l'Union soviétique, du Royaume-Uni, de la France et de la République populaire de Chine pour demander que la Commission ministérielle sur la Palestine soit reçue par lesdits Gouvernements. Une demande analogue a été adressée par le Ministre des Affaires étrangères de Chypre aux Gouvernements de Japon, de l'Espagne, de l'Irlande et de la Pologne, ainsi qu'au Secrétaire général des Nations Unies, au Président du Conseil de sécurité et au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.
- 29 juillet Message du Président du Mouvement des Pays non alignés au Président du Conseil de sécurité sur l'intensification de l'agression criminelle d'Israël contre le Liban. Ce message était accompagné d'un message du Président Yasser Arafat en date du 27 juillet 1982.

- 29 juillet Les Ministres des Affaires étrangères de Cuba et de Chypre et les Représentants du Nicaragua, de l'Inde, de la Yougoslavie et de Sri Lanka ont eu une entrevue à Paris avec le Ministre des Affaires étrangères de la France, en exécution du mandat conféré par la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination, tenue à Chypre.
- 1 août Entrevue du Ministre des Affaires étrangères de Cuba avec le Président de l'Irak, S.E. Saddam Hussein, afin de procéder à un échange de vues sur la tenue du septième Sommet.
- 2 août Réunion du Bureau de coordination à New York, afin d'écouter une déclaration du Représentant du Nicaragua sur la situation dans son pays et en Amérique centrale. On a également discuté des aspects relatifs à l'application du Plan d'action de la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination à Nicosie.
- 2 août Le Président du Mouvement a envoyé un message à tous les Chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, proposant une réunion ministérielle extraordinaire de plénipotentiaires à la Havane, du 21 au 22 août, afin d'examiner la situation relative à la tenue du VIIe Sommet.
- 5 août Les Ministres des Affaires étrangères de Cuba, du Nicaragua et de Chypre ont eu des entrevues à Moscou avec les dirigeants soviétiques, en exécution du mandat de la Commission ministérielle établié à Chypre.
- 5 août Réunion à New York, a niveau d'experts, des pays membres de la Commission ministérielle sur la Question de Palestine, afin d'entamer les travaux de rédaction d'une déclaration spéciale sur la Question de Palestine à présenter au VIIe Sommet.
- août Le Ministre des Affaires étrangères du Nicaragua, accompagné des représentants de Cuba et du Sénégal ont eu une entrevue à Varsovie avec le Ministre des Affaires étrangères par interim de la Pologne, en exécution du mandat de la Commission ministérielle créée à Chypre.
- 17 août Les Ministres des Affaires étrangères de Cuba et du Nicaragua et les représentants des autres membres de la Commission ministérielle sur la Palestine se sont entretenus à New York avec le Secrétaire général des Nations Unies, le Président de l'Assemblée générale, le Président du Conseil de sécurité et le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

- 18 août Le Bureau de coordination s'est réuni à New York afin d'examiner une fois de plus l'aggravation de la situation à Beyrouth par suite de l'agression israélienne.
- 24 août Message du Président du Mouvement à l'adresse des Chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés faisant rapport sur la visite en Irak du Ministre des Affaires étrangères de Cuba afin de rechercher des solutions acceptables pour le choix du lieu du VIIe Sommet.
- 26 août Discours au nom du Président du Mouvement à l'occasion de la célébration de la Journée de la Namibie.
- 28 août Le Président Saddam Hussein reçoit le Ministre des Affaires étrangères de Cuba, porteur d'un message du Président du Mouvement relatif au changement de lieu de la VIIe Conférence au sommet des pays non alignés.
- 29 août Message du Président du Mouvement à l'adresse des Chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, faisant rapport sur les résultats de la visite du Ministre des Affaires étrangères de Cuba en Irak et leur demandant leurs idées sur le nouveau lieu où se tiendrait le VIIe Sommet.
- 30 août Réunion du Bureau de coordination à New York au cours de laquelle le Ministre des Affaires étrangères de Cuba a fait rapport sur les résultats des consultations menées par le Président du Mouvement en vue de résoudre les difficultés qui avaient surgi au sujet du lieu et de la date du VIIe Sommet.
- 3 septembre Entrevue du Ministre des Affaires étrangères de Chypre avec le Président Yasser Arafat.
- 14 septembre Plénière solennelle des pays non alignés à New York pour célébrer le XXIe anniversaire du Mouvement.
- 16 septembre Plénière des pays non alignés à New York, afin d'écouter une déclaration du Représentant permanent de l'Argentine auprès des Nations Unies sur l'inscription à l'ordre du jour de la XXXVIIe session de l'Assemblée générale d'un nouveau point intitulé "Question des Malouines."
On entend également une déclaration du représentant du parti socialiste portoricain, sur la question de Porto Rico.
- 17 septembre Message du Président du Mouvement à l'adresse des Chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés faisant savoir qu'à la suite des consultations effectuées, il s'était avéré qu'il existait un plein consensus au sein du Mouvement pour que le VIIe Sommet soit tenu à New Delhi (Inde). /...

- 20 septembre Réunion du Bureau de coordination à New York, au cours de laquelle le président de cet organe du Mouvement a rendu compte du message envoyé par le Président du Mouvement aux Chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, en avisant qu'il existait un plein consensus pour que le VIIe Sommet soit tenu à New Delhi.
- Au cours de cette même réunion du Bureau, après une déclaration du représentant de l'Organisation pour la libération de Palestine sur les massacres des réfugiés palestiniens à Beyrouth-Ouest, il fut convenu comme suit : a) que le Président du Mouvement adresserait une lettre au Secrétaire général des Nations Unies et au Président du Conseil de sécurité; b) que les représentants des pays membres de la Commission ministérielle sur la Palestine solliciteraient immédiatement une entrevue avec le Président du Conseil de sécurité; c) que l'on demanderait au Président de l'Assemblée générale de convoquer la reprise de la VIIe Session extraordinaire d'urgence sur la Palestine, après avoir effectué les consultations pertinentes avec les membres du Mouvement.
- 20 septembre Réunion de Groupe de travail sur la Palestine et le Moyen-Orient pour l'élaboration du projet de lettre à adresser par le Président du Bureau de coordination au Président du Conseil de sécurité.
- 22 septembre Le Président du Mouvement a, au nom des pays non alignés, demandé au Président de l'Assemblée générale la reprise le 24 septembre de la VIIe session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale sur la Palestine.
- 23 septembre Réunion du groupe de travail sur la Palestine et le Moyen-Orient pour l'élaboration du projet de résolution de la VIIe session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale sur la Palestine.
- 30 septembre Réunion du Bureau de coordination à New York, au cours de laquelle a été présenté le projet de communiqué pour la Réunion plénière des Ministres des Affaires étrangères et Chefs de délégation des pays non alignés à la XXXVIIe session de l'Assemblée générale. Par ailleurs, le Représentant permanent du Ghana, en sa qualité de Président du Groupe africain, a rendu compte du fait que la peine de mort avait été prononcée par les autorités racistes de Pretoria sur trois patriotes sud-africains et il fut convenu de demander au Président de l'Assemblée générale qu'une décision soit adoptée par l'Assemblée afin d'éviter que les trois patriotes sud-africains soient exécutés.
- 30 septembre Le Comité de rédaction du Bureau de coordination a commencé ses travaux en vue d'examiner le projet de communiqué présenté par le Président du Mouvement aux fins de la Réunion plénière des Ministres des Affaires étrangères et Chefs de délégation des pays non alignés à la XXXVIIe session de l'Assemblée générale.

APPENDICE II

Rapport du Comité ministériel sur le conflit armé Iran-Irak
présenté à la réunion ministérielle des pays non alignés
tenue à New York, les 4 et 5 octobre 1982

A l'occasion de la Réunion ministérielle du Bureau de Coordination tenue du 31 mai au 5 juin 1982, à La Havane, le Comité sur le conflit Iran-Iraq, composé des Ministres des Affaires étrangères de Cuba, l'Inde, la Zambie et le Chef du Département Politique de l'Organisation pour la Libération de la Palestine a présenté un rapport sur ses activités pendant la période comprise entre septembre 1981 et mai 1982, en exécution du mandat qui lui a été confié par la Réunion ministérielle des Pays Non Alignés tenue à New Delhi du 9 au 13 février 1981. Par conséquent, le présent Rapport concerne la période allant de juin 1982 à ce jour.

Pendant son séjour à La Havane, lors de la Réunion ministérielle du Bureau de coordination, le Comité a rencontré séparément les Ministres des Affaires étrangères de l'Iran et de l'Iraq. Le 5 juin 1982, le Comité s'est réuni afin d'évaluer les résultats de ses rencontres avec les deux Ministres des Affaires étrangères et il est arrivé à la conclusion de ce que les conditions voulues n'étaient pas réunies pour l'entreprise de toute nouvelle initiative pour l'exécution du mandat. Le Comité a décidé, néanmoins, de suivre la situation de près, chacun de ses membres devant rester en contact avec les parties au conflit. Depuis cette date et jusqu'en juillet 1982, certains membres du Comité ont déployé ces efforts à titre individuel, y compris de nouveaux entretiens avec d'hautes autorités dans les deux pays.

Le Comité s'est réuni ultérieurement à Genève les 10 et 11 juillet 1982 et a réalisé un échange de vues détaillé sur le conflit Iran-Iraq et sur ses incidences sur la paix et la sécurité dans la région. Le Comité était également d'avis que l'invasion massive du Liban par Israël que s'était produite entretemps, visait à étouffer la lutte héroïque du peuple palestinien, sous la direction de l'OLP, pour l'exercice de ses droits inaliénables à l'autodétermination et à l'établissement d'un Etat indépendant en Palestine, a contribué à l'acroissement de l'instabilité dans l'ensemble de la région et soulignait encore davantage la nécessité et l'urgence de trouver une solution juste, pacifique et honorable au conflit Iran-Iraq.

A la lumière de ces événements et à la suite de l'échange de vues détaillé et des informations sur le conflit, les membres du Comité ont décidé de rester en contact étroit, afin d'entreprendre de nouveaux efforts visant à l'exécution de son mandat.

Le Comité s'est réuni à nouveau à Nicosie le 15 juillet 1982, à l'occasion de la Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des Pays non alignés sur la question de Palestine.

/...

Le Comité a examiné en détail la situation au Moyen-Orient dans son ensemble, ainsi que les incidences de la persistance du conflit Iran-Irak. A cet égard, le Comité a pris connaissance des récents événements sur le front militaire du conflit Iran-Irak et a exprimé sa préoccupation devant la possibilité de l'extension du conflit à d'autres Etats de la région. Le Comité a également procédé à un échange de vues sur les propositions et conditions présentées par l'Iran et l'Irak en vue de mettre fin à la guerre entre eux.

A Nicosie, le Comité a également rencontré le Ministre de la Jeunesse et des Sports de l'Irak et le Ministre des Affaires étrangères de l'Iran. Pendant ces réunions, tenues séparément, les Ministres de l'Iran et de l'Irak ont réitéré les positions de leur pays respectifs; ils ont également exprimé leur gratitude pour les efforts du Comité et ils l'ont encouragé à les poursuivre.

Le Comité a évalué les résultats de ces réunions et il est arrivé à la conclusion de que les positions des parties au conflit restaient encore très éloignées l'une de l'autre. Il a été également d'avis qu'il existait un danger d'intensification encore plus sensible des hostilités. Les membres du Comité ont de nouveau décidé de rester en contact étroit en vue de se réunir et de décider de nouvelles démarches au moment opportun.

Pendant cette période, le Comité a été tenu au courant des démarches parallèles et simultanées entreprises par le Secrétaire général des Nations Unies par l'entremise de son Représentant Spécial.

Le Comité s'est réuni de nouveau à New York le 2 octobre 1982 et a exprimé sa très profonde préoccupation devant l'escalade des hostilités sur le front Iran-Irak. Il a en outre exprimé son horreur et sa condamnation de l'acte de génocide contre les civils palestiniens et libanais dans les camps de réfugiés de Sabra et de Shatila au Beyrouth (Liban).

Le Comité a réitéré sa conviction de ce que les efforts devant conduire rapidement à une solution juste et pacifique du conflit doivent continuer et il a réaffirmé sa disposition et sa volonté de faire tout son possible pour contribuer à cet objectif, conformément à son mandat.

APPENDICE III

Comité ministériel des pays non alignés sur la question de Palestine,
créé lors de la réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de
coordination des pays non alignés, tenue à Nicosie (Chypre) du
15 au 17 juillet 1982

La Réunion ministérielle extraordinaire du Bureau de coordination des pays non alignés sur la question de Palestine, qui s'est tenue à Chypre du 15 au 17 juillet 1982, a créé un Comité ministériel composé des huit (8) pays non alignés suivants : Bénin, Chypre, Guyana, Inde, Nicaragua, Sénégal, Sri Lanka et Yougoslavie, et de Cuba, président en exercice du Mouvement. Le mandat du Comité ministériel figure au paragraphe 26F (1 à 3) du communiqué final de cette réunion.

Comme suite au paragraphe 26G, des réunions séparées ont eu lieu à Nicosie avec les ambassadeurs des cinq membres permanents du Conseil de sécurité, auxquels a été remis un exemplaire du communiqué final et dont l'attention a été attirée sur les décisions et recommandations qui y figurent.

Comme suite au paragraphe 26F (1 et 2), contact a été pris immédiatement avec le Gouvernement libanais afin de permettre au Comité de se rendre au Liban pour y avoir des consultations avec le Gouvernement libanais et M. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine. Une demande a été adressée simultanément aux Gouvernements des Etats-Unis, de l'URSS, du Royaume-Uni, de la France et de la Chine au sujet de la possibilité pour les membres du Comité ministériel de se rendre dans leurs pays respectifs. Il a été demandé que les visiteurs soient reçus au niveau le plus élevé possible, qui ne soit pas inférieur à celui de ministre des affaires étrangères. Des demandes analogues ont été adressées aux Gouvernements du Japon, de l'Espagne, de l'Irlande et de la Pologne, ainsi qu'au Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, au Président du Conseil de sécurité, au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

Pour ce qui est de la visite à Beyrouth, le Gouvernement libanais a exprimé sa gratitude pour l'intérêt et la solidarité manifestés par le Mouvement à l'égard du Liban et du peuple libanais et a déclaré que le Comité serait le bienvenu à Beyrouth. Toutefois, étant donné les circonstances, il a informé le Comité qu'il n'était pas en mesure de garantir la sécurité des ministres ou leur liberté de mouvement pour entrer ou sortir de Beyrouth, étant donné qu'ils devraient passer par les points de contrôle établis par les forces militaires israéliennes d'occupation.

A la suite de contacts continus avec le Gouvernement libanais et malgré la réponse positive de ce gouvernement, il s'est avéré que les Israéliens n'assureraient pas la liberté de passage du Comité ministériel à Beyrouth.

En ce qui concerne les visites du Comité ministériel dans les capitales des pays membres du Conseil de sécurité, les points suivants sont à signaler :

/...

1. Paris, Moscou et Varsovie : Des visites ont eu lieu les 29 juillet, 5 août et 6 août 1982 respectivement.

a) Paris : En réponse à l'invitation du Gouvernement français, le Comité a rencontré au Quai d'Orsay le ministre français des relations extérieures, M. Claude Cheysson, et certains de ses conseillers. Le Comité avait à sa tête M. I. Malmierca, ministre des relations extérieures de Cuba, en sa qualité de président du Mouvement des pays non alignés, et était composé de M. Rolandis, ministre des affaires étrangères de Chypre, en sa qualité de président de la Réunion du Bureau de coordination des pays non alignés à Nicosie, et de représentants de haut niveau des ministres des affaires étrangères de la Yougoslavie, de Sri Lanka, de l'Inde, du Sénégal et du Nicaragua.

b) Moscou : Le Comité a été reçu à Moscou par le Président du Conseil des ministres de l'URSS, M. N. A. Tihonov. Le Comité avait à sa tête M. I. Malmierca, ministre des relations extérieures de Cuba, en sa qualité de président du Mouvement des pays non alignés, et était composé de M. N. A. Rolandis, ministre des affaires étrangères de Chypre, président de la Réunion ministérielle extraordinaire de Nicosie, de M. Miguel d'Escoto Brockman, ministre des affaires étrangères du Nicaragua, et des représentants des ministres des affaires étrangères du Guyana, de l'Inde, du Sénégal, de Sri Lanka et de la Yougoslavie.

c) Varsovie : Le Comité a été reçu par le Premier Ministre adjoint polonais, M. Janusz Obodowski. Il avait à sa tête M. Miguel d'Escoto Brockman, ministre des affaires étrangères du Nicaragua, et était composé de représentants de l'Inde, du Sénégal, de la Yougoslavie, de Cuba et de Chypre.

Des communiqués ont été publiés à l'issue de chaque rencontre.

2. Londres : Le Gouvernement du Royaume-Uni a proposé qu'en l'absence de Pym, qui ne se trouvait pas à Londres à ce moment-là, le Comité ministériel soit reçu par le Secrétaire adjoint aux affaires étrangères, M. Hurd. Le Comité ministériel ayant décidé de contacter les gouvernements à un niveau qui ne serait pas inférieur à celui de ministre des affaires étrangères, cette proposition n'a pas été acceptée.

3. Washington : Le Gouvernement des Etats-Unis a fait savoir au Comité qu'il était possible d'arranger une rencontre à Washington. Les membres du Comité seraient reçus au niveau approprié. Le Comité a été informé que ni le Président ni le Secrétaire d'Etat ne seraient disponibles pour rencontrer les membres du Comité. D'autre part, les Etats-Unis d'Amérique ne seraient pas en mesure de recevoir de manière appropriée les Ministres de Cuba et du Nicaragua, étant donné que, de l'avis du gouvernement américain, la rencontre serait plus fructueuse si ces deux ministres n'y participaient pas. Conformément à la décision qu'il avait prise précédemment, le Comité n'a pu accepter d'avoir un entretien dans ces conditions.

4. Beijing et Tokyo : Le Gouvernement de la République populaire de Chine a indiqué deux dates possibles au mois d'août : les 10 et 11 août ou les 24 et 25 août. La visite à Beijing a été combinée avec la visite à Tokyo. Le Comité n'a pas été en mesure d'effectuer ces visites au niveau approprié aux dates suggérées.

5. Madrid et Dublin : Les Gouvernements espagnol et irlandais ont proposé un choix de dates pour les rencontres du Comité ministériel avec leurs ministres des affaires étrangères. Malheureusement, ces rencontres n'ont pu avoir lieu étant donné les engagements pris par les ministres aux dates proposées.

6. Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York : Le Comité ministériel, ayant à sa tête les ministres de Cuba et du Nicaragua, ont rencontré au Siège de l'Organisation des Nations Unies le Président de l'Assemblée générale des Nations Unies, le Président du Conseil de sécurité, le Secrétaire général et le Président du Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien.

En ce qui concerne le paragraphe 26F (3) du communiqué final, une déclaration spéciale sur la question de la Palestine, à l'intention de la septième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, devait être établie par le Comité ministériel, par l'intermédiaire de ses représentants à New York; cette déclaration devait exprimer l'appui politique du Mouvement ainsi que sa solidarité au peuple palestinien et à son représentant, l'OLP, et devait contenir des recommandations globales sur des mesures d'aide. Etant donné l'évolution de la situation en ce qui concerne la Conférence au sommet et l'évolution de la situation à Beyrouth et au Liban, la rédaction de la déclaration a été renvoyée à une date ultérieure.

Le 2 septembre 1982, le Ministre des affaires étrangères de Chypre a rencontré M. Yasser Arafat, président du Comité exécutif de l'Organisation de libération de la Palestine, à Athènes, où ils ont procédé à un échange de vues. Le Ministre a également mis M. Yasser Arafat au courant des activités du Comité.

Le Comité ministériel déclare en conclusion qu'il poursuit ses efforts concertés pour s'acquitter de son mandat.
